

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines FFBSQ. Il se déroule en quadrette pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en tripléte pour les divisions régionales 1, 2 et 3.
- B. Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de six poules de huit équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France féminin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions Régionales</u>
1 ^{ère} journée :	09 & 10 octobre 2021	13 et/ou 14 novembre 2021
2 ^{ème} journée :	02 & 03 avril 2022	05 et/ou 06 février 2022 (Zones A-C) 26 et/ou 27 février 2022 (Zone B)
3 ^{ème} journée :	21 & 22 mai 2022	11 et/ou 12 juin 2022

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de huit joueuses** en Nationale 1, 2 et 3 et six joueuses dans les divisions Régionales sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans les 6 ou 8 joueuses les licenciées d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.
- E. Dans chaque équipe, une seule joueuse de nationalité étrangère est autorisée sur les pistes dans les divisions nationales et deux dans les divisions régionales.
- F. Dans chaque équipe, un nombre maximum de trois joueuses, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.

G. Les remplacements sont libres.

Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.

Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :

Par match gagné : 5 points

Par match nul : 3 points

Par match perdu : 1 point

Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente)

B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

✓ En Nationale 1 et Nationale 2

1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 812 quilles

1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 720 quilles.

✓ En Nationale 3

1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 720 quilles

1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 650 quilles.

✓ En divisions régionales :

1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles

1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.

C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.

✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.

✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

Art. 4 - Accessions et relégations

A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.

B. La saison 2021-2022 est la saison de transition qui permettra de constituer pour la saison 2022-2023 les divisions nationales suivantes : 1 N1 de 10 équipes, 2 N2 de 10 équipes et 6 N3 de 10 équipes.

Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 4 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. - Les 6 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<p>Accèdent à la Nationale 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 équipes de Régionale 1 des ligues Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Grand Est, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, et Pays de la Loire - 1 équipe de Régionale 1 des ligues Bretagne, Hauts de France, Normandie et Paca <p>Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.</p>

C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

D. Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

E. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

A. Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de 42 Euros par équipe (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que

celles-ci sont finalisées.

- B. La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 150 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d'un chèque de caution de 225 Euros.
- D. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- F. La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

Art.7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.
- C. La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Calendrier des divisions nationales
HORAIRES (boules d'essais incluses)
NATIONALE 1 et 2

Samedi 09h30 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h55 (4 lignes)

Dimanche 8h30 à 12h25 (4 lignes)

NATIONALE 3

Dimanche 9h00 à 12h30 (4 lignes)

Reconditionnement des pistes

Dimanche 14h00 à 16h45 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Divisions	1 ^{ère} journée	2 ^{ème} journée	3 ^{ème} journée
Nationale 1	Houdan	Clermont Bbowl	Orléans
Nationale 2A	Fontaine le Comte	Thiais	Caissargues
Nationale 2B	Audincourt Starbowl	Moulins ??	Villeneuve d'Ascq
Nationale 3A	Caissargues	Plan de Campagne	Villars ??
Nationale 3B	Chauray	Angouleme	Limoges
Nationale 3C	Rouen	Bayeux ??	Angers
Nationale 3D	Orléans	Saran	Angers
Nationale 3E	??	Lomme	Thiais
Nationale 3F	Saint-Louis	St-Julien les Metz ??	Contrexéville

Art. 9 - Composition des divisions nationales PROVISoire**Les compositions seront définitives après les acceptations de chaque équipe****NATIONALE 1**

ATHENA
BOWLING ADOUR BAYONNE
B.L.A.C. NANTES
BCO COURBEVOIE
LES DRAGONS DE COLMAR
PATRONAGE LAÏQUE ARGENTAN
SAINT PAUL SPORTS BOWLING
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
SYNERGIE BOWLING
TEMPLIERS BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
NEW WAVE LA ROCHELLE
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2A

AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
B C POITEVIN POITIERS
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BC OCCITAN MONTPELLIER
BOWLING CLUB LES KILLERS
BOWLING CLUB THIAIS
JACKPOT
LES AIGLES 85 B.C.
MONACO BOWLING CLUB
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
PROMOSTARS DUARIG
ROCKETS NANTES

NATIONALE 2B

AS STAR BOWL AUDINCOURT
BAD BOYS SAINT-LO
BOWLING CLUB DE LA RANCE
BC DES FLANDRES RN42
CARPE DIEM
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
FUN BOWLERS
LES DRAGONS COLMAR
SKITTLE CLUB FRANCHE-COMTE
SPORTING BOWL CHAMBERY
SYNERGIE BOWLING
TEMPLIERS BC ST MAXIMIN CREIL

NATIONALE 3A

A R A LYON
BOWLING CLUB AMF NICE
BOWLING CLUB AMICALE CAMARGUAISE
BOWLING CLUB BAIE DES ANGES
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB DES COSTIERES
TOP GONES LYON
R.C.T. BOWLING

NATIONALE 3B

ANGOULEME BOWLING CLUB
AS LEGRAND BOWLING LIMOGES
CHAURAY BOWLING CLUB
FONTAINE BOWLING CLUB
BOWLING CLUB BORDELAIS
S P U C PESSAC
S.Q. TOULOUSAIN
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX

NATIONALE 3C

BAD BOYS SAINT-LO
BOWLING CLUB CHERBOURG
BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
C.S.G. BOWLING ND DE GRAVENCHON
EAGLES BOWLING VIR
FLERS BOWLING IMPACT
ODET B.C. QUIMPER
ROAZHON BC

NATIONALE 3D

ANGERS BOWLING CLUB
BC FLEURYSSOIS
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
ROCKETS NANTES
SKYBOWL NOTRE DAME D'OE
SMOC BOWLING ST-JEAN DE BRAYE
SMOC BOWLING ST-JEAN DE BRAYE
WALLABIES ORLEANS BOWLING

NATIONALE 3E

BC FONTENAY CHAMPIGNY
BC RAMBOUILLET
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB CREUSOTIN
BOWLING CLUB STRIKING
FORCE CINETIQUE STONES IDF
MACON BOWLING CLUB
SCORPIONS BOWLING

NATIONALE 3F

A.B.C. PONT A MOUSSON
ATSCAB BESANCON
BOWLING CLUB LA CHAUMUSSE
BOWLING CLUB LES CANONNIERS 67
COBRA DE KRAFT
LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM
MILLENIUM B.A. REIMS
SLUC NANCY

Art. 10 - Divers

Toutes les participantes doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.